

ASSOCIATION L'EAU BELLE
Les Marots
33 720 BUDOS
leabelle@free.fr

Budos le 8 avril 2008

À,

Madame Chantal RENAULT
Service santé - environnement
D.D.A.S.S
103, rue Belleville
33 000 BORDEAUX

Objet : Concertation / projet d'arrêté source de Budos.
Observations de l'association à la suite de la réunion du 25.03.08 .

Madame,

L'association l'EAU BELLE a réuni son conseil d'administration. Elle vous remercie d'avoir convié son Président à la réunion de travail du 25 mars 2008 organisé dans les locaux de la DDASS à Bordeaux. Nous avons pu faire part au cours de cette réunion d'un certain nombre de remarques au nom de notre association et nous tenons en particulier, à formuler les réserves suivantes concernant la rédaction du projet d'arrêté :

. Sur la question des constructions, nous souhaitons voir supprimée la limite de « 19,5 kg de DBO5 (325 équivalent habitant) » dans l'agglomération d'assainissement n°1 car elle fige les choses et ne tient pas compte des évolutions techniques à venir en matière de traitement des eaux usées. La formule utilisée pour l'agglomération d'assainissement n°2 nous semble mieux appropriée, à savoir « la charge de pollution collectée ... ne dépasse pas la capacité nominale et technique de la seconde station ». Il ne faut pas aboutir « de facto » à la contradiction flagrante de possibilité de construction d'un côté, et de non autorisation de construction pour cause de « saturation » de station de traitement, de l'autre. Nous demandons que ce réseau et les capacités de traitement associées soient prévus pour un développement « raisonnable » de la commune dans le respect des contraintes liées à son environnement particulier.

. Nous demandons également que les quartiers non raccordés à l'assainissement collectif soient traités de la même manière que le reste du périmètre rapproché en matière d'urbanisme. La position de l'association sur ce sujet a été développée au cours de la réunion.

. Sur les questions agricoles, la non faisabilité d'une étable associée à un élevage extensif est sans aucune logique. Nous demandons que ce point soit reconsidéré et que cela soit inclus dans le paragraphe concernant les réglementations relatives aux élevages de type non familial.

Nous attendons les compléments et les modifications convenus lors de la réunion et que doivent mettre en forme différents intervenants. Nous nous rapprochons du Syndicat viticole des Graves pour des propositions de solutions pour le traitement des effluents phytosanitaires (viticoles et autres) et vinicoles.

Nous restons également en attente des informations que Mme FORGUE, Ministère de l'Agriculture, Police de l'Eau, doit nous faire parvenir concernant les exploitations vitivinicoles recensées sur la commune, comme il était convenu lors de la réunion.

Par ailleurs, nous souhaiterions, que les services concernés, DDASS, DIREN, DDE (M. LACOSTE), Police de l'Eau (Mme FORGUE) nous communiquent les chiffres et documents techniques relatifs à la station d'épuration de l'agglomération d'assainissement n°1 (capacité, marges de sécurité, nombre de foyers existants et potentiellement raccordables à terme). Nous demandons également des précisions sur les zones actuellement envoyées vers cette station n°1 que l'on envisage de basculer sur la station n°2 lorsque celle-ci sera en fonction, ainsi que sur les possibilités de raccordement ainsi libérées. Cela n'a été que très sommairement évoqué lors de la réunion et ne nous permet pas d'évaluer précisément la situation. Nous vous remercions à l'avance de transmettre cette demande d'information aux personnes concernées.

Nous serons donc très attentifs aux nouvelles propositions que vous ferez pour l'amélioration de ce projet d'arrêté et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Pour l'EAU BELLE,

Laurent PERSAN, Président.